



le meilleur voyage est celui qu'on partage

**Le Bois de Larche –
19210 MONTGIBAUD**
Tél : 0632035773 ou 0681265673
info@equitrans19.com
www.equitrans19.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Tout engagement, expédition ou opération quelconque, sauf convention particulière entre les parties, vaut acceptation pour le propriétaire ou donneur d'ordre des conditions ci-après :

Article 1 : CONTRAT DE TRANSPORT

Le contrat entre Equi Trans 19 et son client se forme selon les usages commerciaux et notamment verbalement en cas d'urgence. Si le contrat est conclu par le mandataire du propriétaire de l'équidé, les pouvoirs de celui-ci sont établis par la signature du contrat de transport et la remise des documents relatif à l'animal.

Article 2 : TRANSPORT NATIONAL PAR ROUTE

Tout transport d'animaux vivants par route en régime intérieur français, est soumis aux conditions particulières proposées par le Comité National Routier auprès du Ministère des Transports. Ces conditions particulières, complètent ou dérogent aux conditions générales d'application des tarifs des transports routiers de marchandises (C.A.T.T.R.M), ainsi que des articles précédents et suivants.

En aucun cas, Equi Trans 19 ne pourra être tenu responsable des retards d'horaires au chargement et au déchargement.

Toute aide apportée ou toute prestation fournie gracieusement par Equi Trans 19 lors du chargement ou déchargement est sous la responsabilité du client. Dans ce cas, le transporteur ne pourra être nullement tenu responsable des dommages quels qu'ils soient, pouvant survenir à cette occasion.

Article 3 : INSTRUCTIONS

Les instructions complètes doivent être remises pour chaque transport par le donneur d'ordre sur le contrat prévu à cet effet. Le client conserve seul la responsabilité de toutes les conséquences provenant de déclarations ou documents erronés, incomplets ou fournis tardivement. Le soin d'effectuer des formalités ou opérations particulières, hors transport proprement dit, ne peut en aucun cas être laissé à notre initiative.

Article 4 : MATÉRIEL

Equi Trans 19 met à disposition, le matériel homologué nécessaire à l'attache (licol, longe) et à la protection de l'animal.

A contrario, le client peut fournir son propre matériel nécessaire à l'attache, de même que toutes protections à sa convenance s'il désire que l'animal soit protégé particulièrement, ainsi que la liste de ce matériel.

Le transporteur ne sera en aucun cas responsable des blessures ou dommages causés par ce matériel, ainsi que des pertes ou vol concernant celui-ci.

Article 5 : MOYENS

Equi Trans 19 exécute le transport des animaux en ayant, sauf convention contraire, la maîtrise des voies et moyens employés dans ce but.

Equi Trans 19 effectue des transports optimisés (équidés en provenance de plusieurs expéditeurs adressés à des destinataires différents) ou privés selon les termes du contrat définit avec le donneur d'ordre.

Article 6 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Remise des documents relatifs à la désignation de l'équidé et permettant son identification. Fourniture de la liste du matériel et des produits accompagnant l'animal.

Informez le transporteur de tous les renseignements nécessaires pour le transport et le bien être de l'équidé (vices, tares, maladies, valeur, intolérances diverses).

Article 7 : EMBARQUEMENT-DEBARQUEMENT

Equi Trans 19 effectuera l'embarquement et le débarquement du ou des équidés confiés seulement si l'ordre est notifié sur l'ordre de transport. Equi Trans 19 sera assuré pour cette manipulation.

Si le client effectue lui même l'embarquement et le débarquement de son ou ses équidés, Equi Trans 19 ne sera pas tenu responsable en cas d'accident du à la manipulation.

Equi Trans 19 vérifiera systématiquement l'attache de l'animal et la pose des protections avant le départ si elle est effectuée par le client ou par un tiers.

Article 8 : RÉCEPTION DE L'ANIMAL

Tant en ce qui concerne l'identification que la reconnaissance de son état, les délais de réserve sont prévus au Code de Commerce et à la Convention de Varsovie, ne sauraient excéder trois jours.

Article 9: ASSURANCES

Equi Trans 19 est assurée pour sa Responsabilité Contractuelle Ad' Valorem en raisons des dommages subis par les équidés confiés pendant le transport par voie routière.

Le contrat d'assurance Ad'Valorem prend en charge les équidés transportés en prenant comme base la valeur Stud Book.

Equi Trans 19 est assuré pour un montant maximum de 40 000 euros par véhicule et par sinistre.

Dans le cas où le client confierait un animal dont la valeur serait susceptible de faire dépasser cette limite, il lui appartiendra de donner les ordres nécessaires à son assurance ou d'assumer les risques du transport pour la valeur excédentaire

Article 10 : TARIFS ET PAIEMENT

Tarifs

Nos prix ne sont valables que si l'expédition a lieu selon les instructions d'acheminement communiquées préalablement en vue de l'établissement du devis. Ils seront révisés si le transport intervient plus de quatre vingt dix jours après sauf accord préalable.

Les tarifs ne comprennent ni les droits, redevances ou impôts perçus par l'administration fiscale ou douanière (droits d'entrée, taxes, etc) ni les frais d'hébergement ou tout autre frais accessoire, à moins que ces frais ne soient expressément signifiés dans le devis.

Paiement

Le responsable du paiement sera la personne désignée sur le contrat de transport dans la rubrique Nom et Adresse de facturation.

*30 % du montant total de la facture sont à verser à la réservation (signature du devis et du contrat de transport) par carte bancaire ou virement bancaire.

*Le solde sera versé au plus tard la veille du départ par carte bancaire ou virement bancaire, avec envoi de justificatif de versement à Equi Trans 19, ou au pire des cas en accord avec la Société Equi Trans au départ ou à l'arrivée du cheval en espèces, carte bancaire, virement ou chèque de banque certifié.

Pour les urgences vétérinaires, le paiement s'effectuera au comptant à réception de la facture.

En cas de non paiement dans les deux mois qui suivront l'envoi de la facture, celle-ci sera majorée d'un intérêt correspondant aux taux d'escompte Banque de France en vigueur au moment de la facturation augmenté de trois points.

L'indemnité forfaitaire de recouvrement en cas de retard de paiement sera de 40 euros conformément au Code du Commerce.

Article 11 : ANNULATION

En cas d'annulation du transport par le client moins de 48 heures avant le jour convenu ou l'heure convenue, ce dernier devra dédommager Equi Trans 19.

50 % des arrhes versées à la réservation seront conservées par Equi Trans 19.

Dans le cas d'annulation de la part de la société Equi Trans 19 moins de 48 heures avant le jour convenu ou l'heure convenue, la totalité des arrhes versées à la réservation seront restituées au client.

Article 12 : SOINS AUX ANIMAUX

Equi Trans 19 apporte en cours de voyage, les soins ordinaires nécessaires au transport d'animaux vivants, nourriture et abreuvement, conformément à l'article L.214-12 du Code Rural.

Lorsque l'état apparent d'un animal paraît le justifier, le transporteur rend compte au donneur d'ordre, et si besoin en accord avec celui-ci fait intervenir un vétérinaire pour soins urgents, les frais correspondant seront dûs par le donneur d'ordre ou par le propriétaire de l'animal.

Article 13: LITIGES

En cas de conflit entre les parties, les seuls tribunaux compétents seront les Tribunaux de Commerce ou de Grande Instance de Brive la Gaillarde (19), selon la qualité commerciale ou civile du client.